

24 JUIN 2025



GOURRIER ARRIVÉ

Publié sur le site internet de la commune le : 24 juin 2025

MASSAROTTI Yves, président du C.C.A.S. de la commune de Vougy

N° CCASD2025\_09

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, président, dûment convoqués.

Date de convocation : 3 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 5

Votants : 5

Quorum atteint / Secrétaire de séance : Nathalie PEPIN

MEMBRES	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves – Président	x	
PEPIN Nathalie (nommée secrétaire de séance)	x	
BOUACHRAOUI Saïda	x	
GLIÈRE Marie-Christine	x	
RUBIN-DELANCHY Christine	x	
COLLET Jean-Michel		x
AVOGADRO Noël		x

## OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS – COMPLÉMENT EXERCICE 2025

Monsieur le président :

- rappelle les montants octroyés aux associations lors de la précédente réunion pour l'exercice 2025 d'un montant total de 4 750 € et d'un montant voté au budget primitif 2025 de 5 250 € à l'article 65748.
- présente une nouvelle demande de l'association du Secours Populaire Français.
- fait part que l'association Arve Réfugiés nous a informés de ne pas avoir besoin de subvention pour 2025 et que l'association La Ligue contre le Cancer n'a pas envoyé de demande de subvention pour cette année, malgré une relance du service comptabilité.

*Le conseil d'administration du C.C.A.S. après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DÉCIDE D'OCTROYER** une subvention d'un montant de 200 € à l'association du Secours Populaire Français pour l'exercice 2025.

La secrétaire,



Nathalie PEPIN

Le président,



Yves MASSAROTTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration du C.C.A.S.*